



L’agriculture et la zone littorale du LAC SAINT-PIERRE



Crédit : MFFP

CONTEXTE

Le lac Saint-Pierre (LSP) est reconnu internationalement comme une zone humide et de biodiversité d’importance¹. Toutefois, la santé de son écosystème est préoccupante et les usages humains en seraient responsables. Ceux-ci se traduisent par une mauvaise qualité de l’eau et la perte d’habitats de qualité (c.-à-d. types de végétation) dans la plaine inondable qui ont des impacts défavorables sur l’écosystème. Les pratiques agricoles dans les bassins versants en amont du LSP ainsi que dans son littoral en seraient particulièrement responsables.

Entre 1987 et 2022, le cadre normatif ne permettait pas de cultiver en littoral des lacs et des cours d’eau au Québec. Toutefois, l’agriculture y est présente depuis trois siècles : aujourd’hui, environ 200 producteurs agricoles cultivent 5 000 hectares (ha).

Depuis le 1^{er} mars 2022, un nouvel encadrement réglementaire maintient l’interdiction générale de pratiquer la culture en littoral, mais permet la poursuite de cette activité à certaines conditions. On peut se renseigner au sujet des nouvelles exigences en consultant la page Internet du MELCC : [Agriculture en littoral](https://agriculture.enlittoral.gouvernement.qc.ca)[gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://gouvernement.qc.ca).



555, boul. Roland-Therrien
Bureau 100
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Date de publication : novembre 2022

Ce projet a été réalisé en vertu du sous-volet 2.2 du programme Prime-Vert 2018-2023 et il a bénéficié d’une aide financière du ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation (MAPAQ).



RÉCENTES INITIATIVES TOUCHANT L'AGRICULTURE DANS LE LITTORAL DU LAC SAINT-PIERRE

Plusieurs initiatives visent l'adaptation des pratiques agricoles en zone littorale du LSP en vue d'améliorer la cohabitation agriculture-faune.

Restauration des milieux naturels

Plusieurs organismes œuvrant autour du LSP, incluant l'Union des producteurs agricoles (UPA), participent au « Programme pour la conservation du lac Saint-Pierre », visant notamment la restauration des milieux humides². Certains des projets financés concernent des superficies cultivées en zone littorale du LSP.

Recherches pour évaluer des nouvelles pratiques agricoles en zone littorale

En 2018, le gouvernement a mis en place le Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du LSP (Pôle d'expertise). Il a pour mandat « de proposer une stratégie d'intervention dans la zone littorale favorisant la mise en place d'une agriculture durable, adaptée et respectueuse de l'écosystème du lac Saint-Pierre et soutenant la restauration de milieux prioritaires »³. Ses travaux de recherche visent notamment à expérimenter des cultures et des pratiques agricoles adaptées aux conditions particulières du littoral et d'évaluer la performance et les impacts sociaux, économiques, environnementaux et fauniques des activités agricoles.

Les activités de recherche du Pôle d'expertise prendront fin en mars 2024. Ses résultats de recherche et ses propositions pour la mise en place d'une agriculture durable dans le littoral du LSP fourniront une base de connaissances pour le gouvernement à l'occasion des différents chantiers réglementaires à venir, notamment, l'élaboration du Régime permanent.

Transition vers l'adaptation des pratiques agricoles : le projet « Cohabitation agriculture-faune en zone littorale du lac Saint-Pierre », 2019-2023

En parallèle aux travaux du Pôle d'expertise, le projet « Cohabitation agriculture-faune en zone littorale du LSP » de l'UPA vise l'amélioration de l'agroécosystème pour l'ensemble des superficies cultivées du littoral du LSP.

Afin d'atteindre les objectifs du projet, trois volets d'activités sont offerts aux producteurs :

- activités de sensibilisation et d'information (volet 1);
- services d'accompagnement et de documentation des pratiques agricoles (volet 2);
- développement de nouvelles pratiques (volet 3).

L'UPA encourage les producteurs à se mobiliser en faveur d'une transition durable des pratiques agricoles dans le littoral ayant des impacts bénéfiques pour la qualité de l'écosystème du LSP. Par le déploiement des trois volets du projet, les producteurs seront sensibilisés davantage aux enjeux du LSP, mieux outillés et surtout mobilisés pour adapter et adopter des pratiques agricoles favorables à la cohabitation agriculture-faune.

¹ Le LSP est reconnu comme zone humide d'importance internationale RAMSAR et comme Réserve mondiale de biosphère par l'UNESCO.

² Ce programme est administré par la Fondation de la faune du Québec.

³ Référence : [Site Internet du Pôle d'expertise](#).

VERS UNE TRANSITION DES PRATIQUES AGRICOLES

- Dans une perspective d'amélioration de l'agroécosystème du littoral, une transition est nécessaire vers :
- l'appropriation des enjeux écosystémiques du LSP par les producteurs agricoles propriétaires et locataires de superficies cultivées dans le littoral (l'habitat et la connectivité faunique, la qualité de l'eau et la santé et la conservation des sols);
 - l'adaptation et l'adoption de pratiques agricoles durables dans le littoral du LSP favorables à son écosystème;
 - la définition de nouvelles pratiques pouvant enrichir la programmation scientifique du Pôle d'expertise.

Le tableau suivant présente plusieurs bonnes pratiques agricoles promues au Québec en matière de couverture du sol, de gestion de l'eau, d'éléments fertilisants et de phytoprotection. Ces pratiques sont reconnues pour leurs impacts positifs sur l'habitat faunique, la qualité de l'eau et la santé et la conservation des sols. ACCOMPAGNÉS par leur conseiller agricole, les producteurs sont invités à ÉVALUER la possibilité d'intégrer certaines de ces pratiques en tenant compte du contexte particulier du littoral du LSP et de faire un SUIVI de celles qui seront mises en œuvre.

		Les impacts positifs ¹ reconnus sont principalement sur...		
		l'habitat faunique (végétation propice à la faune) ² ou la connectivité faunique	la qualité de l'eau	la santé et la conservation des sols
COUVERTURE DU SOL	Augmenter la couverture du sol par exemple avec des :			
	- cultures pérennes (ex. : prairies)	X	X	X
	- cultures de couverture intégrées aux cultures annuelles ou en dérobées		X	X
	- bandes enherbées et arbustives le long des fossés et des cours d'eau en limitant la fréquence d'entretien	X	X	X
	Ne pas travailler le sol à l'automne et favoriser le travail réduit du sol		X	X
GESTION DE L'EAU	Entretenir les fossés selon une ou plusieurs des méthodes suivantes ³ :			
	- en effectuant le retrait des sédiments par la méthode du tiers inférieur pour conserver la végétation présente sur les talus	X		X
	- en remplaçant les ponceaux désuets ou de dimensions inadéquates	X	X	X
	- en abaissant les pentes des talus et en les ensemençant ⁴	X	X	X
ÉLÉMENTS FERTILISANTS	Fertiliser en visant à maximiser l'absorption des éléments nutritifs par les cultures et minimiser leurs pertes à l'environnement (ex. : suivis rigoureux de la fertilisation relativement notamment aux doses et dates d'épandage, applications en bandes et incorporées rapidement)		X	
	Amas au champ : aucun en hiver, épandage le plus rapidement possible pour les amas pendant la saison de culture		X	
PHYTOPROTECTION	Utiliser des méthodes alternatives aux pesticides (ex. : contrôle mécanique)		X	
	Utiliser des pratiques agricoles qui réduisent les impacts des pesticides sur l'environnement, notamment les organismes aquatiques ⁵ (ex. : dépistage, utilisation de pesticides à moindre risque pour les organismes aquatiques)		X	

1 Plusieurs impacts positifs additionnels sont en cours d'évaluation et de validation (ex. : des cultures de couverture intégrées aux cultures annuelles sur l'habitat faunique).
2 Pour les zones prioritaires pour la reproduction de poisson, favoriser une végétation dense d'au moins 30 cm de hauteur lors du gel mortel à l'automne.
3 La fréquence d'intervention sera limitée si une ou plusieurs de ces méthodes est utilisée.
4 Cette intervention doit être réalisée en minimisant l'apport de sédiments dans le milieu soit à l'extérieur des périodes de forte pluviosité et en ensemençant les sols à nu dès la fin des travaux.
5 Les organismes aquatiques constituent une source importante de nourriture pour les poissons.

D'autres pratiques et mesures d'atténuation pourraient, selon le cas, être évaluées et contribuer à la mobilisation en cours. Celles-ci pourraient, par exemple, concerner la rotation des cultures, la prévention de la compaction des sols, la connectivité faunique, certains rejets ponctuels, etc.

Pour la gestion de l'eau et des cours d'eau, les besoins d'entretien doivent être soumis aux autorités compétentes. Un projet spécifique sera alors élaboré en respectant la réglementation applicable et la sensibilité du milieu.